

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 2440

présenté par
M. Martin

ARTICLE 36 BIS AB

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« vers le milieu ordinaire »

les mots :

« pour une orientation vers le marché du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.